DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE MONTRÉAL

MISE À JOUR

Merci de diffuser largement à vos collègues

Progression de la maladie de Lyme à Montréal et au Québec

4 juillet 2022

Situation épidémiologique. En 2021, la Direction de santé publique a enregistré 132 déclarations de maladie de Lyme. Contrairement aux années antérieures, la majorité des cas montréalais avaient une histoire d'exposition au Québec (principalement en Estrie, Montérégie et à Montréal). La tique vectrice de la maladie continue sa progression géographique et, depuis l'an dernier, le territoire du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal est considéré comme un secteur endémique pour la maladie de Lyme. Les autres secteurs de Montréal ne sont pas considérés endémiques mais le risque est présent (<u>Liste des municipalités à risque</u> et <u>cartographie du risque</u>).

Prophylaxie antibiotique post-exposition (PPE). La <u>PPE</u> peut être indiquée après une piqûre de tique survenue dans certains secteurs du Québec (c'est-à-dire Estrie, Montérégie, Laval, Outaouais, Mauricie-et-Centre du Québec, Lanaudière, Laurentides) et de l'Ouest de Montréal (<u>Liste des secteurs géographiques où la PPE peut être recommandée</u>). L'offre de PPE peut être envisagée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Possibilité d'objectiver qu'il s'agit d'une tique (tique restée accrochée à la peau ou retirée et recueillie dans un contenant, photographiée ou bien décrite);
- Absence de symptômes évocateurs de la maladie de Lyme ;
- Délai de 72 heures ou moins entre le retrait de la tique et le moment présumé de la prise de la PPE ;
- Attachement de la tique à la peau pendant 24 heures ou plus.

L'INESSS a produit des outils très utiles pour soutenir les cliniciens (<u>outil d'aide à la décision pour la PPE</u>, <u>outil clinique – dialogue avec votre patient sur la PPE</u>, <u>feuille de suivi pour le patient</u>). En dehors du Québec, les principaux foyers de transmission de la maladie de Lyme sont le Sud de plusieurs provinces canadiennes et le Centre-Nord et Nord-Est des États-Unis (<u>zones endémiques ailleurs au Canada ou aux États-Unis</u>, <u>Johns Hopkins Lyme and Tickborne Disease Dashboard</u>). Les pharmaciens du Québec sont autorisés à prescrire la PPE (Guide d'exercice du pharmacien).

Identification d'une tique et recherche de *Borrelia burgdorferi*. Les tiques prélevées chez l'humain sont utiles seulement à des fins de surveillance épidémiologique (et non comme outil d'aide au diagnostic) et seulement lorsque la tique provient d'une municipalité non endémique. Remplir le <u>formulaire d'analyse</u> du LSPQ et acheminer la tique vers le laboratoire de votre établissement. Des informations au sujet de <u>l'analyse des tiques</u> et un <u>guide d'identification des tiques</u> au Québec sont aussi disponibles. Vous pouvez également faire identifier une tique en soumettant une photo à https://www.etick.ca/

Symptômes persistants et maladie de Lyme dite chronique. L'INESSS a publié en 2021 une <u>fiche synthèse sur la maladie de Lyme et les symptômes persistants</u> ainsi qu'un bref <u>état des connaissances sur la maladie de Lyme dite chronique</u>.

Autres maladies transmises par des tiques. En 2021, des tiques infectées par *A. phagocytophilum* et par *B. miyamotoi* ont été détectées par la surveillance acarologique en Estrie et en Mauricie respectivement. De plus, 25 cas confirmés <u>d'anaplasmose ont été déclarés en Estrie</u>. Des cas ayant une histoire d'exposition en zones d'endémie, comme en Nouvelle-Angleterre, peuvent présenter diverses infections transmises par les tiques (Tickborne diseases of the United States).



DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE MONTRÉAL

MISE À JOUR

Merci de diffuser largement à vos collègues

RECOMMANDATIONS

1. Suspecter la maladie de Lyme

- Consulter l'<u>outil d'aide au diagnostic (2021)</u> de l'INESSS pour établir le diagnostic et examiner les <u>indications pour la</u> sérologie.
- Dès que le diagnostic d'érythème migrant isolé est posé, l'antibiothérapie peut immédiatement commencer ; les tests sérologiques ne sont pas indiqués.
- Utiliser un **test sérologique** pour aider au diagnostic lorsqu'il y a des manifestations cliniques des stades disséminés de la maladie. Sur la requête, à l'intention du <u>LSPQ</u> (<u>Guide des services</u>), indiquer la date des premières manifestations cliniques et si l'exposition est survenue en Amérique du Nord ou en Europe (indiquer le pays visité et la date de départ). Préciser si les symptômes sont présents depuis moins ou plus de 6 semaines. Si les symptômes sont présents depuis plus de 6 semaines, la confirmation Line Blot IgM ne sera pas effectuée.
- Envisager la possibilité **d'autres infections transmises par les tiques** (ex. : babésiose, anaplasmose, infection à *Borrelia miyamotoi*) en présence d'un syndrome fébrile aigu, d'anomalies de la formule sanguine et des enzymes hépatiques.

2. Traiter les cas de maladie de Lyme

- Consulter les **guides d'usage optimal (GUO)** de l'INESSS pour le traitement antibiotique chez l'enfant (<u>GUO chez l'adulte [2021]</u>). Remettre la <u>feuille de suivi pour le patient</u>.
- Consulter un médecin spécialiste en présence de manifestations cliniques moins caractéristiques et d'une maladie au stade disséminé (atteintes neurologiques, cardiaques ou articulaires).

3. Déclarer tout cas de maladie de Lyme (incluant les cas d'érythème migrant), de babésiose et d'anaplasmose

- Utiliser le <u>formulaire d'enquête et de déclaration</u> et le faire parvenir à la Direction régionale de santé publique de Montréal par télécopie confidentielle au **514 528-2461** ou appeler, durant les heures ouvrables, au **514 528-2400**.
- La maladie de Lyme fait l'objet d'une biovigilance. Si possible, recueillir les informations sur les dons/réceptions de sang/produits sanguins dans les 8 semaines qui précèdent le début des symptômes.
- La babésiose est une maladie à déclaration obligatoire (MADO) par les médecins et les laboratoires et l'anaplasmose est une MADO par les laboratoires.

Pour plus de renseignements, consultez : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Conseils et prévention, INSPQ, INESSS

